

## Eau: mode de gestion

### Adresse de la CGT aux élus communautaires

#### **1 Pour un service public national de l'eau et de l'assainissement**

*Une exigence largement partagée*

La [CGT ainsi que la Fédération Syndicale Européenne](#) des Services Publics considère que l'eau et l'assainissement sont un droit fondamental à tout être humain.

C'est un bien public que les Etats, les Gouvernements doivent reconsidérer, au travers du Cycle de l'eau, comme un bien durable qui garantit la vie et doit être protégé des spéculations financières et des enjeux géopolitiques. Aussi, les services publics de l'Eau et de l'Assainissement ne doivent pas être soumis aux règles des marchés intérieurs et doivent être exclus de la libéralisation.

Il faut une politique de contrôle de la gestion des ressources en eau ainsi que des services de l'eau et d'assainissement au niveau national, sous l'égide du ministère concerné, pour la mise en place des services publics de proximité qu'attendent les usagers et par le renforcement du rôle des agences de bassins.

Ceci permettrait notamment:

De développer les services de recherches nécessaires au maintien de la qualité de la ressource en eau par l'amélioration des traitements pour la production et la distribution de l'eau et son assainissement.

D'instaurer l'intervention démocratique, participative et la transparence dans la gestion de l'eau, que ce soit aux niveaux local, régional ou national.

De garantir le juste prix de l'eau et de l'assainissement, par un système de péréquation tarifaire au niveau national, afin d'atteindre un prix unique du m<sup>3</sup> d'eau sur le territoire français.

D'instituer le principe de pollueur responsable (pas seulement pollueur payeur).

De garantir un statut unique public des salariés de l'eau et de l'assainissement.

D'assurer la reconnaissance, la qualification et la formation des métiers de l'eau et de l'assainissement.

D'assurer la gestion de la production, de l'exploitation, de la distribution et du contrôle de la qualité de l'eau et de l'assainissement dans un véritable service public national de l'eau et de l'assainissement.

Une exigence largement partagée, notamment par la Confédération Nationale du Logement qui, après une enquête, vient de publier un dossier sur le sujet.

## **2 La privatisation du service des eaux et de l'assainissement de la Ville d'Arles en 1986**

*Pour comprendre le sens de la décision à prendre aujourd'hui, il nous paraît utile de faire un petit rappel historique*

Il convient tout d'abord de rappeler le contexte international avec la libéralisation de l'économie, la montée en puissance de la finance et les privatisations célèbres de Mme Thatcher.

Nationalement en réaction à l'échec de la gauche au pouvoir à répondre véritablement aux attentes des citoyens, de nombreuses villes sont gagnées par la droite. Celles-ci vont rapidement s'employer à détricoter localement les quelques avancées sociales ou économiques engrangées nationalement.

Ainsi le 30 septembre 1986 le Conseil Municipal d'Arles vote l'affermage du service des eaux et de l'assainissement. Face à la résistance du personnel il devra s'y reprendre une deuxième fois, le 13 novembre, pour voter un avenant précisant que si le quota de 60 agents n'est pas atteint, le fermier devra verser une participation à la Ville. De plus, la possibilité du détachement est étendue à tout le personnel de la Mairie.

Il est vrai que durant deux ans, de novembre 1984 à novembre 1986, le syndicat CGT des territoriaux et l'Union Locale CGT d'Arles, se sont fortement mobilisés, avec une bonne partie du personnel. Des dizaines de milliers de tracts ont été diffusés, des milliers de pétitions ont été signées, au porte à porte, initiatives

diverses et variées ont eu lieu, toujours publiques : conférences, expositions de rue... Un document élaboré avec des techniciens, qui ont dû garder l'anonymat, a démontré, chiffres à l'appui que d'autres solutions que la privatisation étaient possibles, moins onéreuses.

En effet l'équipement envisagé, devant amener l'eau à Salin de Giraud, et qui justifiait pour la municipalité Camoin la privatisation, avait été estimé à 4 millions de francs. Pourtant dans les années 70, les gros équipements effectués: le captage de la nappe phréatique de Crau à Saint Hippolyte, les conduites pour alimenter la Ville, le château d'eau de Margailan, la station d'épuration de la Moncaldette et les tuyaux pour y parvenir avaient coûté le double, sans privatiser pour autant!

### **3 Mais pas que le service des eaux!**

*La volonté de privatiser en mairie d'Arles avait concerné d'autres services; il y a quelques leçons à retenir...*

Quelques années plus tard c'est la restauration scolaire qui fera aussi l'objet d'une privatisation. Heureusement elle est revenue, depuis peu sous gestion publique, à l'issue du contrat. Avec déjà une économie de un demi million d'euros par an pour la collectivité et une qualité des repas grandement améliorée! Même démarche pour le parking.

Concernant les pompes funèbres qui avaient fait l'objet d'une municipalisation fin des années 70, les prestations, notamment tarifaires, pour la population avaient tant été améliorées qu'il était impossible de proposer une nouvelle privatisation.

La privatisation de la collecte des ordures ménagères et de l'éclairage public était aussi inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal du 10 mai 1993 pour lancer la procédure et les appels d'offres.

Mais c'était sans compter avec l'information permanente en direction du personnel et des arlésiens, qui sont aussi des électeurs. Ainsi le 15 septembre 1994, le Maire écrit au syndicat CGT de la Mairie, pour lui annoncer qu'il renonce à la privatisation du service des ordures ménagères en précisant: «J'ai décidé, afin de préserver la capacité financière de la Ville, de mettre un terme à la procédure engagée».

Même démarche pour l'éclairage public.

A six mois des élections municipales de 1995, voilà que M. le Maire découvre (un

peu tard) les vertus de la démocratie, mais aussi que l'idéologie de la libéralisation à tout va n'est pas toujours compatible avec la gestion municipale.

## **4 L'expérience**

*La privatisation du service des eaux a entraîné augmentation des tarifs et dégradation du patrimoine.*

Le service public des eaux et de l'assainissement de la ville d'Arles, riche de son patrimoine et de son savoir faire, devient donc société et voit ses effectifs diminuer de moitié en quelques années et ses installations se dégrader au fil du temps.

Les tarifs augmentent. +23% en 2013 par rapport à la moyenne nationale. Il en coûtera 4,25 euros/m<sup>3</sup> début 2014 (alors que les conditions de pompage et de traitement de la ressource sont plus que favorables!). La Société des Eaux d'Arles n'assurant que l'entretien courant, la Collectivité doit financer tous les investissements.

Voilà donc bientôt trente ans que la Société des Eaux d'Arles ponctionne les arlésiens pour alimenter les dividendes des actionnaires de Véolia et de ses prédécesseurs.

Ce sentiment de gâchis au détriment des citoyens et des usagers a été confirmé par les services de la Com. d'Agglo. qui ont relevé la très mauvaise volonté de la SEA à communiquer des chiffres clairs quant à sa gestion. Démarche pourtant obligatoire. Tout comme ont été relevés les abus de facturation (voir compte-rendu de la CCSPL du 23 septembre 2013).

Ce qui a conduit une majorité de membres de cette commission, à part les élus communautaires, à donner un avis négatif sur la gestion du délégataire arlésien.

## **5 Tendances générales**

*De nombreuses collectivités retournent à la gestion publique.*

L'expérience n'a de vertu que si elle sert ! Et de fait ce constat n'est pas spécifique à la Ville d'Arles, tant au niveau du prix du m<sup>3</sup>, 20% moins cher sous exploitation publique, jusqu'à 27% si celle-ci couvre le territoire d'une communauté de

communes ou d'agglomération, qu'en ce qui concerne la pérennité des installations.

Aussi, les mêmes causes ayant les mêmes effets, à mesure que les contrats arrivaient à terme, des élus, des personnalités, des associations se sont rencontrés, puis fédérés, ont réfléchi et agi. Ainsi EAU (Elus, Associations, Usagers), initié par [Michel Partage](#), alors Maire de Varages (83) et la Fondation France Libertés. Puis ce sont les collectivités elles-mêmes qui se sont rassemblées. C'est notamment le cas de [France Eau Publique](#), qui a vu le jour le 6 juillet 2012 pour faire un contrepoids aux multinationales de l'eau et aider les collectivités dans leurs démarches pour passer en service public.

Le débat a aussi été porté au sein du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) qui dans un avis relatif aux [«usages domestiques de l'eau»](#) préconise notamment de renforcer l'évaluation, la transparence et la gouvernance au bénéfice de l'utilisateur (p.50). Il recommande également de «systématiser le débat sur la réversibilité des modes de gestion» (p.57)

Le CESER PACA, dans un avis pour [«une gestion responsable de la ressource en eau»](#) en date du 1 juillet 2008, va plus loin et préconise la «création d'un pôle régional de la gestion de l'eau qui fonctionnerait en centre d'expertise et de conseil aux collectivités» (p.11).

Il faut se souvenir, enfin, que parallèlement au Forum Mondial de l'Eau qui s'est tenu à Marseille en mars 2012, avec l'omniprésence de Véolia à la recherche de parts de marché sur tous les continents, était organisé un [Forum Alternatif de l'Eau](#) regroupant associations, élus, syndicats et ONG de toute la planète, avec une autre approche de la gouvernance de l'eau. Le Conseil Régional PACA y était aussi représenté.

Notons surtout que les nombreuses expériences en matière de retour à la gestion publique de l'eau, surtout dans le cadre des intercommunalités qui constituent en effet une bonne échelle, sont très largement positives, avec des collectivités aux couleurs politiques très diverses.

## **6 Une seule issue possible**

*Le retour à la gestion publique: l'ACCM a les compétences techniques pour porter ce beau projet.*

C'est pour toutes ces raisons que notre organisation syndicale demande, dans

l'attente de la création d'un service public national de l'eau, un retour à une gestion publique de l'eau et de l'assainissement, sur le territoire de la Communauté d'agglomération ACCM.

Naturellement c'est un retour complet à la gestion publique que nous préconisons. Pas d'une gestion «à la parisienne» où la maintenance technique continue d'être assurée par le privé et où le nombre de points d'accueil des usagers ont été drastiquement diminués.

Nous proposons un service public mis en œuvre par des agents de statut public, même s'il y aura peut-être des dispositions transitoires à envisager, pour tous les métiers et tous les travaux.

Nous invitons les élus du Conseil Communautaire à délibérer rapidement sur ce principe, sans attendre l'échéance électorale de mars 2014. En effet les délais de mise en place du nouveau Conseil Communautaire et de la nouvelle CCSPL ainsi que le temps de prise de connaissance et d'appropriation du dossier par les nouveaux acteurs, repousseraient d'autant la prise de décision.

Le temps nous est compté et risque de faire défaut pour l'étude et la mise en place de la nouvelle régie, quelle qu'en soit la forme. D'autant que si la décision avait été prise avant on aurait pu entamer la démarche avec les collectivités de la Com. d'Agglo. dont les contrats arrivaient à terme avant, ce qui aurait permis une montée en puissance progressive.

Nous vous demandons d'avoir le courage politique, de faire preuve d'imagination et de modernité, en engageant cette démarche dès maintenant. Voilà un très beau projet que vous pourriez avoir l'honneur de porter, sachant que vous avez déjà dans vos services quatre cadres supérieurs capables de rassembler leurs compétences pour le construire.

Les salariés de votre territoire et plus généralement l'ensemble des usagers vous en seraient reconnaissants.

*«C'est le problème d'une société en délégation de service public, elle fait comme elle l'entend, nous nous voulons une efficacité rendue» Eugène Caselli / Conseil Communautaire du 13 décembre 2013. Propos relatif à l'incinérateur, mais universel...*